



**Séjour ANCV régional – Forges les Eaux
Du 19 au 26 septembre 2027**

Prise en charge : dans chaque département. Les horaires et les lieux de prise en charge seront communiqués ultérieurement

Caractéristiques de ce voyage :

- ⇒ Le nombre de participants est limité à **13 personnes par département**
- ⇒ Le prix du voyage sera compris entre 600 et 700 € pour 50 participants **maximum**

Il sera recalculé suivant le nombre d'inscrits,

Une aide financière de l'ANCV de 200 € (barème 2026) sous conditions de ressources peut être accordée pour une personne seule avec un revenu net imposable inférieur ou égal à 17066 pour 1 part fiscale et 22814 € pour 1,5 part fiscale (barème 2026) et pour un couple avec un revenu imposable inférieur ou égal à 32199 € pour 2 parts et 37948 € pour 2.5 parts (barème 2026).

Nos voyages en France comme à l'étranger comportent des excursions qui nécessitent de la marche ou station debout (visite de musées), il est donc raisonnable d'être en bonne forme physique, ce que nous souhaitons à tous.

Le voyage comprend :

Le transport, la restauration du dîner du premier jour au déjeuner du jour 8, les entrées des visites et dégustation mentionnées au programme, l'assurance multirisque et l'assurance annulation du bus.

Le voyage ne comprend pas :

Les dépenses personnelles, les pourboires des guides locaux et le supplément en chambre individuelle de 91€

LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS EST FIXEE AU 13 SEPTEMBRE 2026

Un chèque d'acompte d'un montant de **250€** par personne libellé **ANR VOYAGE** sera joint à l'inscription, il sera débité à la signature du contrat. Les chèques vacances format papier sont acceptés.

Une copie d'une pièce d'identité ou d'un passeport et la copie de l'avis d'imposition 2026 devront être transmises ultérieurement.

Le président



Bulletin d'inscription au voyage ANCV Régional – Forges les Eaux
À retourner dans votre groupe à l'adresse ci-dessous

M Mme: Nom Prénom:

Accompagné de

M Mme: Nom Prénom:

Adresse postale:

Adresse mail :



Les personnes seules indiqueront le nom de celle qui est susceptible de partager leur hébergement.